



SOURS

# SOURS

L'Épi Beauceron

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

### Éditorial

Je veux saluer la mémoire de notre collègue Martine David. L'annonce de son décès nous a surpris, nous la savions malade, nous voulions croire à sa victoire sur cette cruelle maladie. Parce qu'elle voulait consacrer du temps aux autres en même temps qu'aux siens, Martine s'était engagée pour son village avec un sérieux, une force de travail et un engagement déterminé que nous avons vite appris à connaître. Beaucoup d'anecdotes nous reviennent en mémoire. Nous nous rappelons les réunions où elle tenait plus que tout à faire partager son avis. Elle s'investissait pleinement dans la préparation du repas de nos aînés, permettant à chacun de partager un bon moment de vie. Pour elle, le moindre détail comptait depuis le choix du thème du repas, le menu, jusqu'à la décoration des tables, n'oubliant pas les petites surprises que les invités pouvaient découvrir. Martine était une femme engagée, travailleuse, curieuse au caractère affirmé ; elle donnait son avis sur les sujets que nous pouvions évoquer, que ce soit en conseil municipal ou bien lors de réunion de commission. On était d'accord ou pas, mais le débat faisait avancer les idées et les réalisations pour la commune. Nous lui témoignons notre reconnaissance, toute notre affection et exprimons nos condoléances à son mari, sa fille, son gendre, son petit-fils et à toute sa famille. La vie continue. Cet été, nous terminerons la rénovation des deux dernières classes de l'école de la Vallée. Ce sera également l'occasion de moderniser les installations du stade. Nous installerons des sanitaires accessibles PMR pour le public. Les travaux pour la réhabilitation de la place de Verdun commenceront à l'automne. Nous présenterons le projet courant juin aux habitants de la place et aux commerçants. Certains projets importants vont commencer à émerger cette année : rénovation de l'ancienne école, avenir de la superette, aménagement sportif, etc... Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) va être modifié, afin d'intégrer la possibilité de construction en lieu et place de l'ancien silo et sur l'emplacement des anciens établissements Daguet. L'enquête publique devrait avoir lieu cet été, afin que les aménageurs puissent produire et déposer leur permis d'aménager avant la fin de l'année. Je vous rappelle également que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain, et vous pouvez être bénévole pour tenir les bureaux de vote. (renseignements en mairie). Comme chaque année, à l'approche de l'été, le service espaces verts fleurira la commune avec goût. Nous nous efforcerons de tenir le village propre, et je vous rappelle que l'entretien des trottoirs est à la charge des riverains. Grâce aux associations de la commune, on retrouvera aussi les traditionnelles festivités : gala de danse, brocante de l'APE, tournoi de football, et le traditionnel 14 juillet. Cette année, nous recevons les allemands de Dienheim lors du week-end de l'Ascension. L'association du jumelage a su préparer avec enthousiasme cette fête haute en couleurs pour nous offrir quatre jours de convivialité et je vous invite à décorer votre maison aux couleurs de l'Europe. Je profite de cet éditorial pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux sourséennes et sourséens qui se sont installés en particulier dans le quartier des Ouches. Je vous souhaite de passer un bel été et de profiter pleinement des moments de partage et de convivialité préparés par nos associations.

Jean-Michel Plault,  
Maire de Sours

### Décès de Martine David



Martine David était entrée au Conseil Municipal en 2008. Elle a tenu à participer à de nombreuses commissions, et en particulier elle était un membre actif de notre CCAS. Même si dans de telles circonstances les mots n'ont guère d'importance, car l'essentiel se trouve ailleurs, dans l'émotion collective, que ses proches sachent combien la disparition de Martine attriste tous ceux qui l'ont connue et combien leur peine est partagée. Car avec sa disparition, c'est une page de l'histoire de notre village qui se tourne, à jamais.

Respectueuse des valeurs laïques et républicaines, Martine a su gagner l'estime de tous. Son engagement et son intégrité ne laissaient personne indifférent. Elle était fière de participer à la vie communale, aujourd'hui la commune de Sours peut être fière d'elle.

### Remise de médaille à Alain Fouré



**20 décembre 2018 : 18h30 à Morancez, salle de Chavannes :** Remise de la médaille de bronze de la Jeunesse des sports et de l'engagement associatif à Alain Fouré au titre de la promotion du 14 juillet 2018, par proposition de M. Plault, Maire de Sours, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sophie Brocas, préfète d'Eure & Loir et de Josiane LeBail Jolly présidente du comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse des Sports et de l'engagement Associatif.

### Qui est Valentin Gaut ?



Né le 5 juillet 1822 à Prunay le Gillon, d'une famille de sept enfants ; son père Jean-Baptiste a été successivement ouvrier tondeur, marchand mercier et tailleur d'habits. Sa mère Marie Adélaïde née Hullot, est couturière en drap. Valentin devient instituteur d'abord à Thiville. Il y rencontre sa compagne Françoise Linget qu'il épouse le 18 août 1846.

La commune de Sours construit en 1853 son école de garçons et sa mairie. Valentin Gaut sera nommé cette même année, à Sours, et sera agréé comme secrétaire de Mairie.

Le 12 décembre 1860, un programme fut soumis aux instituteurs de France. On demanda aux concurrents de présenter un mémoire « sur les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale, au triple point de vue de l'école des élèves et du maître ». 5 940 mémoires furent produits. Valentin Gaut à Sours fait partie des 172 instituteurs dont le mémoire a été jugé digne d'être examiné par la commission supérieure. Parmi les 172 mémoires, il y avait 14 instituteurs d'Eure-et-Loir. La liste est parue au Bulletin Administratif d'août 1861 à la suite du rapport de M. de Royer, vice-président du Sénat.

Valentin Désiré Gaut décède subitement à son domicile à Sours le mercredi 8 octobre 1862 à six heures du matin. Il a 40 ans et il a passé les neuf dernières années de sa vie au service de la commune en tant qu'instituteur et secrétaire de mairie. La commune de Sours rendra hommage à son dévouement.

Le Conseil Municipal fit réserver une concession perpétuelle et élever un monument dans le cimetière du village. Sa tombe est fleurie depuis par les soins de la commune.

n° 34  
AVRIL 2019

### SOMMAIRE

#### Page 2 VIE LOCALE ET COMMUNALE

- En bref
- Travaux
- Déchets verts et bruit
- Extrait d'arrêtés municipaux

#### Page 3 VIE LOCALE ET COMMUNALE

- Aménagement de sécurité rue de la commanderie
- Modification PLU
- La fibre optique
- Téléthon 2018
- Le Carnaval
- École de l'Eveil
- École Notre-Dame
- Bloc-notes

#### Page 4 LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

- URGENCE depuis un portable Tél. 112
- SAMU Tél. 15
- Gendarmerie Tél. 17
- Pompiers Tél. 18
- Médecins Tél. 02 37 25 70 23  
Tél. 02 37 25 73 78  
Tél. 02 37 91 93 05
- Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22
- Mairie Tél. 02 37 25 70 28
- Centre anti-poison Angers Tél. 02 41 48 21 21

Vous pouvez nous écrire  
à la mairie 2, rue Isambert  
28630 Sours  
mairie.sours@wanadoo.fr  
[www.sours.fr](http://www.sours.fr)



# VIE LOCALE ET COMMUNALE

## EN BREF

### LA BOÎTE À LIVRES

C'est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

À Sours, c'est le recyclage de la cabine téléphonique qui fait office de boîte à livres, après un relooking par les agents municipaux (des étagères et une lumière ont été ajoutées).

Cette initiative repose sur le civisme et la confiance dans le respect du mobilier et des livres déposés. Faites-la vivre et bonne lecture à tous.



### TOUR D'EURE-ET-LOIR 2019

Trois ans après sa disparition, le Tour d'Eure-et-Loir va faire son retour. L'épreuve de classe 2 figure dans le calendrier dévoilé par l'UCI, du 17 au 19 mai 2019. Elle accueillera des coureurs pros. La course partira le 17 mai de Dreux et se terminera le 19 mai à Chartres.

Les étapes du Tour d'Eure-et-Loir 2019 :

17/05 - Et. 1 : Dreux - Châteaudun (130 km)

18/05 - Et. 2 : Maintenon - Authon-du-Perche (190 km)

19/05 - Et. 3 : Châteauneuf-en-Thymerais - Chartres (190 km)

**Cette course cycliste passera par Sours le vendredi 17 mai avec sa caravane publicitaire.**

**Vers 16h30, la course, en provenance de Nogent le Phaye, passera par Brétigny et se dirigera vers Bonville.**

### L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS

**Le samedi 25 mai 2019**, l'opération «l'Agglo fait son nettoyage de printemps» s'adresse aux habitants désireux de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Organisation du ramassage des déchets dans Sours

10h : rendez-vous dans la cour de la mairie

10h à 12h : ramassage des déchets sur la commune

(Pensez à vous munir d'un gilet fluorescent)

12h30 : rassemblement à Chartres (au stade des Bas-Bourg) pour la remise des diplômes et le repas. (s'inscrire en mairie)

### ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019.

**En France, elles auront lieu le dimanche 26 mai (un seul tour).**

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct.

Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

### CHARTRES 1254, FÊTE MÉDIÉVALE

Des représentants des communes de l'agglomération s'affronteront dans des olympiades médiévales lors des fêtes du 30 mai et du 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019. Pour marquer cet événement, la brasserie de Chandres a créé une bière à l'effigie de cette fête.

Si vous voulez représenter la commune de Sours, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie, nous vous soutiendrons.



### JOB D'ÉTÉ

**La mairie offre un job d'été pour un(e) étudiant(e) de Sours, si vous êtes intéressé(e) contactez la mairie en adressant une lettre de motivation**

## TRAVAUX



Rénovation de deux vitraux à l'église



Aménagement paysager des abords de l'école élémentaire



Travaux salle Denise Egasse : électricité, éclairage, faux-plafond, peinture, écran projection

### DÉCHETS VERTS

En cas de saturation des trois bennes, le site d'apport est fermé afin d'éviter un stockage non conforme qui perturbe le transfert des déchets verts.

Nous vous rappelons de ne pas déposer vos déchets devant la grille du site, que les branchages supérieurs à un mètre sont interdits. Les volumes trop importants qui réduisent d'autant la durée d'ouverture du site sont à proscrire. (Les apports supérieurs à 1/2 m<sup>3</sup> doivent être déposés en déchetterie).

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces quelques consignes de bon sens.

**Rappelons que les déchetteries de Chartres Métropole sont ouvertes en semaine et le dimanche matin de 9h à 12h.**

Merci de votre compréhension.

### LE BRUIT

#### Sur la voie publique

Les bruits gênants par leur intensité sont interdits en particulier ceux pouvant provenir de l'emploi de dispositifs de diffusion sonore, des réparations ou réglages de moteurs, de l'utilisation de pétards...

#### De voisinage

Les travaux de bricolage, de jardinage et de tonte de pelouse réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont à réaliser :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les victimes de nuisances se doivent de rechercher avant tout une solution amiable avec l'auteur du désagrément.

## EXTRAITS DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ARRÊTÉ n° 2019-058

**PERMANENT INTERDISANT LE STATIONNEMENT AU DROIT DU N° 26 ET DU N° 28 RUE DU SILO (CÔTÉ PAIR)**

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit à tous véhicules au droit du n° 26 et du n° 28 rue du Silo (côté pair).

ARRÊTÉ n° 2019-053

**PERMANENT INTERDISANT LA DIVAGATION DES CHIENS**

ARTICLE 1 : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics.

ARTICLE 2 - Les chiens, en état de divagation, seront capturés et transportés à la fourrière départementale, conformément à la réglementation en vigueur, en matière de lutte contre les animaux errants. Ils ne pourront être récupérés par le propriétaire qu'après paiement des frais engagés, relatifs à la fourrière.

ARTICLE 3 - Ne sont pas considérés comme errants, les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

ARTICLE 4 - Défense est faite de laisser les chiens faire leurs besoins sur la voie publique ou de fouiller dans les poubelles à ordures ménagères.

ARRÊTÉ n° 2017-123

**PORTANT RÉGLEMENTATION DE L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET RUES**

ARTICLE 2 : **Le nettoyage des rues.**

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par des véhicules ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

ARTICLE 3 : **Les descentes des eaux pluviales.**

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

ARTICLE 4 : **L'entretien des trottoirs, devant de portes et caniveaux.**

Les services techniques de la commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux sur toute leur largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de grosses pluies.

ARTICLE 5 : **La neige.**

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

ARTICLE 6 : **Les déjections canines.**

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

ARTICLE 7 : **L'entretien des végétaux.**

Taille des haies : les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 m, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Elagage : Les branches et racines s'avanciant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.



# VIE LOCALE ET COMMUNALE

## AMÉNAGEMENT DE SECURITÉ RUE DE LA COMMANDERIE



Un aménagement provisoire de sécurité va être installé rue de la Commanderie avec des potelets plastiques entre l'entrée de l'ancienne commanderie et la rue du Silo afin de faciliter le cheminement des piétons et de limiter la vitesse sur cette portion de voie.

Si cet aménagement convient aux usagers et aux riverains, nous envisagerons de le rendre pérenne avec des matériaux adaptés.

## MODIFICATION P.L.U.

La procédure de la modification N° 2 du PLU est engagée :

Le conseil municipal du 7 mars a décidé à l'unanimité de lancer la procédure de modification N°2 du PLU qui consistera à supprimer les 2 périmètres d'attente des parcelles du Silo et des anciens entrepôts Daguët afin de pouvoir délivrer les permis d'aménager et de construire.

Lors de l'approbation du PLU en mai 2015 le conseil municipal avait clairement identifié en zone urbanisable (UB c) les parcelles des deux périmètres d'attente. De ce fait le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) garde les orientations définies et approuvées. Le PLU de la commune n'entre pas dans une procédure de révision.

Afin de supprimer ces deux périmètres d'attente, une modification du PLU doit être faite afin d'ajuster les éléments des différents textes et annexes graphiques.

Les plans d'aménagement et les règlements sont en cours d'élaboration pour les deux sites. Ces documents seront les éléments de base afin de permettre l'ouverture d'une enquête publique obligatoire qui devrait se dérouler au deuxième trimestre 2019.

Les deux projets seront proposés en accession à la propriété.



## LA FIBRE OPTIQUE

L'entreprise Orange a été choisie pour développer les infrastructures de réseau pour la fibre optique sur la commune de Sours.

Dans un premier temps, les armoires principales vont être installées ; une rue Jean Moulin et l'autre rue Pasteur (en face de la boulangerie).

Ces deux armoires suffisent pour cabler l'ensemble des habitations de Sours et de ses hameaux (Généville sera raccordé sur l'armoire située à Houville-la-Branche). Ces armoires seront installées fin du premier semestre 2019.

À la suite, Orange procédera à l'installation de la fibre depuis ces armoires jusqu'aux habitations soit en aérien soit en souterrain (selon l'implantation du réseau de téléphonie actuel). Quand ces travaux seront terminés, la fibre sera accessible pour chacun via les offres de tous les opérateurs.

Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons le planning détaillé de l'ensemble de l'opération.

## TÉLÉTHON - BENNES À PAPIER

### RÉSULTATS 2018

Nogent le Phaye - 9 Tonnes 340

Sours - 7 Tonnes 440

Gellainville/Bonville - 2 Tonnes 160

Soit un TOTAL de 18 Tonnes 940

Correspondant à une Somme de 1 136,40 €

Montant total des manifestations 6 002,06 €,

chèque qui a été remis au Téléthon

MERCI à vous tous.

## CARNAVAL



Le traditionnel carnaval des enfants de l'école maternelle a égayé les rues du village le vendredi 8 février en matinée.

Juste avant les vacances scolaires, le thème du carnaval était les métiers : pompiers, cuisinier ou chef de chantier...

## École de l'Éveil



### ÉVÉNEMENTS À L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉVEIL

Cette année le thème choisi par les enseignantes était « Les métiers ».

Nous avons d'abord travaillé sur les cuisiniers. Toute l'école s'est rendue à la cuisine centrale. Les élèves ont pu visiter les lieux, se rendre dans les frigos, observer les ustensiles utilisés par le personnel. Un cuisinier nous a montré comment on pouvait utiliser les légumes (les couper, les émincer, les éplucher...)

Nous avons également vu le métier de pompier. Les élèves se sont rendus au centre d'intervention de Sours pour observer les différents véhicules et les tenues. Les pompiers ont également parlé des premiers gestes qu'il fallait avoir en cas de feu à l'intérieur d'une maison.

Une intervenante en musique et une en théâtre viennent à l'école pour travailler sur les métiers.

L'objectif est de présenter aux parents d'élèves le fruit de ce travail sous forme de petites saynètes et d'intermèdes musicaux. La représentation aura lieu fin avril.

Les inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2016 se sont faites en mars. Les familles peuvent se rendre en mairie pour la pré-inscription et sont invitées à prendre rendez-vous avec la directrice de l'école maternelle pour finaliser l'inscription.

La directrice de l'école de l'Éveil.

## École Notre-Dame

L'année 2018 s'est achevée une fois de plus avec la soirée de Noël organisée par l'APEL (association des parents d'élèves) qui rassemble enseignants, parents, enfants et familles de l'école autour d'un spectacle et d'un cocktail dinatoire, avec inévitablement le passage du Père Noël.

Le thème de l'année scolaire est « En Route » et les enfants sont allés visiter le centre de secours de Sours. Quel bonheur de voir de si près le camion de pompiers qui fait rêver tant de petits garçons et en essayant un casque pare-feu, on se croirait vraiment pompier !

Cette année, tous les établissements catholiques ont organisé une semaine un peu spéciale du 4 au 8 février. C'était l'occasion de mettre en avant tous les belles choses qui se vivent au sein de l'école. Le partage des responsabilités ; les parents qui aident pendant l'année ou qui pouvaient également découvrir sur une journée un service de cantine ou une heure de garderie, les talents des enfants ou de leurs parents à faire découvrir à toute l'école, une belle valorisation de chacun ! Un déjeuner dans la semaine a été entièrement cuisiné par les enfants le matin, qui n'ont pas été peu fiers de déguster ce qu'ils avaient préparé avec soin. Pour terminer, un rassemblement sur Chartres le vendredi matin a permis de découvrir d'autres mobilisations d'enseignants et de parents, d'autres écoles et collèges, lycées d'Eure et Loir. L'école a choisi de mettre en avant ce jour-là, le journal gratuit de l'école : « L'Echo de Notre Dame » qui paraît trois fois dans l'année et enchante maitresses, parents et enfants depuis de nombreuses années.

Vous avez peut-être aperçu le défilé du Carnaval qui a eu lieu le jeudi 28 mars où l'on pouvait admirer bien des moyens de transport !

Et puis, « En Route », c'est également à pied ! : Dimanche 31 mars, une marche regroupant famille, enfants et enseignants a eu lieu dans la bonne humeur... et au loin, dans la campagne sourséenne, on entendait : « 1 km à pieds, ça use, ça use... »...

Horaires de l'école :

Garderie du matin : 7h30 – 8h30

Classe : 8h45 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Garderie/Étude du soir : 16h45 – 18h30

(Étude surveillée et dirigée à partir du CP)

Pas de classe le mercredi.

Mme Henri, chef d'établissement reçoit sur RDV au 02.37.25.70.45.

Site : [www.ecolenotredamesours.com](http://www.ecolenotredamesours.com)

## BLOC-NOTES

### OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tous les jours de 10h à 12h  
(sauf le samedi matin pendant les vacances scolaires et veille de jours fériés)

Mardi et jeudi de 16h00 à 18h30

Tél. 02 37 25 70 28

mairie.sours@wanadoo.fr [www.sours.fr](http://www.sours.fr)

### FILIBUS À LA DEMANDE

Numéro 0825 30 28 00

### HORAIRES DES DÉCHETTERIES

#### Chaunay

LUNDI : 9h - 12h / 14h - 18h

MARDI : Fermé

MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI

9h - 12h / 14h - 18h

DIMANCHE : 9h - 12h

#### Champhol

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI

9h - 12h / 14h - 18h

JEUDI : Fermé

DIMANCHE : 9h - 12h

#### Dammarie

LUNDI : Fermé

MARDI - VENDREDI - SAMEDI

9h - 12h / 14h - 18h

MERCREDI : 14h - 18h

JEUDI : Fermé

DIMANCHE : 9h - 12h

Fermeture les jours fériés

et dernier accès ¼ d'heure avant la fermeture

### SERVICE DÉCHETS CHARTRES MÉTROPOLE

numéro vert : 0800 22 20 36

(appel gratuit d'un poste fixe)

### SERVICE DES EAUX

Dépannage : 02 47 48 27 52

### BENNE DE STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Pour la saison 2019 la collecte des déchets végétaux évolue: Paprec en assurera la gestion à la place de Véolia,

les bennes seront bleues et plus grandes.

Les bennes seront vidées le lundi matin et le jeudi

en conséquence les horaires changent :

Nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 16h00

Mercredi de 13h30 à 16h00

Samedi de 9h00 à 18h00

### LA POSTE

Bureau de Sours - Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Tél. 02 37 25 77 86

À partir du 3 juin

Horaires du mardi : 14h15 à 17h00

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Bouclet

#### MÉDECINE GÉNÉRALE

D<sup>r</sup> Bruno MANENT

Tél. 02 37 25 70 23 sur rendez-vous

D<sup>r</sup> Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

D<sup>r</sup> Florence BONNET-BOUTILLON

Tél. 02 37 91 93 05 sur rendez-vous

#### INFIRMIÈR(E) D.E.

Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié

Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

#### DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78

du lundi au samedi sur rendez-vous

#### PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Baptiste LARCHER

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

#### RÉFLEXOLOGUE PLANTAIRE

Carole BEAUCHAMP

Tél. 02 37 26 09 22

#### MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Maxime CHARBONNEAU

Tél. 02 37 25 73 61

#### CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D<sup>r</sup> Marie-Pierre BRIQUET - D<sup>r</sup> Miléna RAISA RADU

Tél. 02 37 25 91 79

#### PHARMACIE

Pharmacie Caudron

11 rue du D<sup>r</sup> Bouclet Tél. 02 37 25 76 22

#### LE CULTE

Paroisse de l'Épiphanie

Permanences à la Maison Paroissiale

5 rue de l'église à Sours

Lundi et mercredi : 16h30-18h30

Samedi : 10h-12h

Tél. 02 37 25 70 54



# LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

## L'AMICALE DE SOURS

Notre barbecue pour la fête nationale aura lieu le samedi 13 juillet 2019 à partir de 19h, nous vous y attendons nombreux ! L'Amicale et ses 6 sections espèrent une grande participation des Sourséennes et Sourséens et remercie vivement tous les bénévoles qui se joignent à elle pour l'organisation.

## L'AMICALE DE SAPEURS-POMPIERS

Petit rappel, l'amicale des sapeurs pompiers de Sours organisera sont bric à brac le dimanche 15 septembre 2019 place de l'église et rue du clos de brye. Le tarif est de 2.50 € le mètre linéaire.

Réservation auprès de Monsieur BARRE E.  
au 06.17.68.65.39 ou 02.37.25.73.05

## LA BIBLIOTHÈQUE

Les amis de la bibliothèque vous accueillent le mercredi et le samedi de 10h à 12h pendant les périodes scolaires et le samedi de 10h à 12h pendant les vacances scolaires.

le 25 mai à 14h30 - Nouveauté : atelier je crée ma BD.  
Public de tout âge.

le 15 juin après midi - Atelier jeux de société.  
Venez tester en famille ou entre amis différents jeux.  
Possibilité d'achats auprès de notre intervenante.

Venez intégrer notre groupe Facebook  
«Les amis de la bibliothèque de Sours»

## SECTION CULTURELLE

Regroupe la Salle Des Jeunes et la Danse de Sours

### LA SALLE DES JEUNES

Qui propose une fois par mois aux jeunes (à partir de 10 ans) de se retrouver pour passer un bon moment ensemble avec des soirées à thème « Vendredi tout est permis, crêpes party, chasse au trésor, pétanque ... » et des sorties « bowling, Mac do cinéma, patinoire, karting, soccer ... » et pour cette année une sortie au Parc Astérix au mois de Juin.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Corine  
au 06 77 17 20 04.

### LA DANSE DE SOURS

Qui propose du Modern Jazz, aux filles à partir de 6 ans et aux adultes.

Cours le lundi et le mercredi.

Attention changement des horaires à la rentrée.

Renseignements auprès de Véronique au 06 12 24 02 56

Prochain gala « CIRCUS »

Le samedi 18 Mai à 20h45 à l'Espace Denise EGASSE de Sours

L'assemblée générale de notre association aura lieu le vendredi 6 septembre à 20h30 à la salle Michel Morin. Les inscriptions pour la danse et pour la salle des jeunes se feront après.

## CLUB DE L'AMITIÉ

Notre club se porte bien. 2 nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre. Nous regrettons le décès de Jacqueline Roman et le départ en maison de retraite de Michèle Héron, notre ancienne présidente.

Notre match de belote a eu lieu le 26 mars ainsi que le spectacle à Checy le 2 avril. Le jeudi 27 juin un repas froid clôturera le 1<sup>er</sup> semestre 2019. Venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale.

## FNACA

La FNACA Sours - Prunay a organisé son repas dansant le 17 février dernier à la salle Denise Egasse, ce fut un véritable succès. Un délicieux repas préparé par un traiteur de Champrond en Perchet, l'animation avec l'orchestre Cédric Boizard a fait danser plus de 100 invités du début jusqu'à la fin. Très bonne ambiance, pour nous qui sommes des anciens, ça vaut le coup. Je remercie tout le monde.

Le Président M. Loppé

## FOOTBALL

Engranger des points...

Les deux équipes seniors ont besoin de points afin de sortir du bas de tableau de leur championnat. Des victoires sont attendues pour cette fin de saison sinon les efforts de toute une année seront réduits à néant par une relégation en division inférieure.

Faisons confiance aux éducateurs et aux joueurs pour gagner les derniers matchs, la tâche est difficile !

Les équipes jeunes en entente avec Nogent Le Phaye continuent leur championnat respectif. Quelques accessits en championnat seraient les bienvenus afin de récompenser tout le travail effectué depuis septembre. La catégorie U10-U11 est en bonne voie pour figurer sur le podium.

Côté animation, la section football organise en toute convivialité ses traditionnels rendez-vous de fin de saison.

Venez nombreux au stade Pierre Delachaume :

Le samedi 22 juin pour le tournoi « Jeunes »

Le dimanche 23 juin pour le tournoi « Seniors »

Pour toute information ou inscription veuillez contacter l'équipe dirigeante du club directement au stade ou sur les contacts ci-dessous :

Amsours.football@gmail.com

http://amsours-football.footeo.com

L'assemblée générale du club est planifiée le vendredi 7 septembre à 20h30. Venez nombreux apporter votre soutien au club.

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les cours de l'École de Musique ont repris le 12 Septembre 2018. Les sept professeurs de solfège, batterie, clarinette, cuivre, flûte traversière, guitare, piano et saxophone ainsi que leurs 69 élèves en étaient ravis.

Les répétitions hebdomadaires de l'Orchestre Junior se sont étoffées d'une 20aine de musiciens tous élèves de l'École de Musique et tous dirigés par Christian Champion qui en est le Directeur. L'Orchestre Junior (OJ), s'épanouit de plus en plus au rythme des demandes des communes avoisinantes. Le 3 mars 2019 ils ont accompagné le repas des anciens d'Houville la Branche, il sera à Béville le Comte le 8 Mai prochain, et à Berchère les Pierres le 23 juin de cette année pour un concert en plein air. Toutes ces communes participent financièrement, en fonction de leur budget, à la pérennité de notre école de musique. La Mairie de Sours en est le mécène principal et nous la remercions tous vivement pour son aide indispensable à notre existence. Cet Orchestre a pour principale vocation de former les futurs éléments qui composent l'Harmonie de Sours, créée par feu Loulou PENITZKA il y a maintenant plus de 40 ans.

Le Dimanche 05 mai 2019 à partir de 14h00, nous organisons la Fête annuelle de l'École de Musique qui vous fera découvrir les talents des enfants et des adultes qui ont choisi l'apprentissage de la musique comme passe-temps ou par passion.

D'autres dates prochaines au sein de nos locaux, à la salle Loulou PENITZKA :

• 03 juin au 08 juin 2019 : Semaine des Journées Portes Ouvertes.

• 11 juin au 15 juin 2019 : Examens de fin d'année.

• 26 juin - 17h30 : Assemblée Générale, remise des résultats et des diplômes suivis d'un pot de l'amitié à la salle de musique Loulou PENITZKA.

• 06 septembre 2019 - 17h30 à 19h30 : Inscriptions pour l'année 2019-2020.

• 11 septembre 2019 : Reprise des cours.

Pour nous contacter ou vous informer :

Christian Champion - 09 71 40 22 31

ou ecoledemusiquesours@gmail.com

Voir notre site [www.sours.fr/assos/eco2.htm](http://www.sours.fr/assos/eco2.htm)

## JUMELAGE

Cette année une délégation de pompiers Allemands viendra à Sours pour les rencontres du jumelage du 30 mai au 2 juin 2019.

Bienvenue à elle, nous vous invitons à participer à ce rendez-vous.

Le comité

## UNION MUSICALE DE SOURS

Voici les dates à retenir :

- Samedi 04 Mai : Concert de Printemps – Sours 20h30
- Mercredi 08 mai : Commémoration - Sours 11h
- Jeudi 30 Mai : Accueil du jumelage - Sours 18h30
- Dimanche 23 juin : Commémoration bataille d'Houville – 10h30
- Samedi 13 Juillet : Retraite aux Flambeaux – Sours

D'autres dates peuvent s'ajouter, pour les connaître n'hésitez pas à vous connecter sur notre site internet : [union.musicale.sours.free.fr](http://union.musicale.sours.free.fr)

N'hésitez pas également à nous contacter pour vos événements, fêtes, mariages, défilés, concerts, ... ou vous rendre sur nos pages facebook et twitter.

Le bureau de l'UMS.

## SOURS JUDO CLUB

Actuellement le SOURS JUDO CLUB, avec ses 3 sections, « judo, gym et ufomove », compte 105 adhérents.

• **Judo**, à partir de 4 ans, réparti en 3 groupes, avec un renforcement ½ heure pour les plus grands. Les cours ont lieu le mercredi après midi de 13h30 à 16h45.  
Une sortie est prévue fin juin.

• **Gym**, cours le mercredi de 19h à 20h00.

• **Ufomove (zumba)** le jeudi de 19h à 20h00.

Pour ces 2 groupes un resto est prévu afin de se retrouver en dehors du sport.

Les personnes intéressées pour la rentrée de septembre, possibilité de découvrir le sport qui leur convient en passant au dojo aux heures de cours, ou se renseigner par tél. 06 72 42 95 78 ou 02 37 25 76 72 ou par mail [soursjudoclub@gmail.com](mailto:soursjudoclub@gmail.com).

## SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE

Les beaux jours reviennent,  
Rejoignez-nous pour faire de belles randonnées,  
Alors laissez-vous tenter par cette invitation qui allie culture,  
bien-être et santé.

Le programme de nos sorties jusqu'à fin juin :

### La randonnée du vendredi

Tous les vendredis (environ 10 kms). Nous irons entre autres à Villiers le Morhier, Bonneval, Chartres les jardins, Nogent le Roi, Champseru, Meigneville et Arville dans le Loir-et-Cher.

### La sortie mensuelle

Dimanche 5 mai : Bretoncelles (plus de 25 km)

Dimanche 19 mai : Thiron Gardais

Week-end des 8-9-10 juin : Lacs de la forêt d'Orient et Troyes

Dimanche 23 juin : Dreux

### La marche nordique

Marche sportive avec des bâtons, 5 à 6 fois par mois le dimanche et en semaine. Voir programme sur le site.

Notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : vendredi 13 septembre 2019 à 20h30 salle Denise Egasse.

D'autres informations et conseils utiles sont disponibles sur notre site [www.randosours.fr](http://www.randosours.fr)

Si vous n'êtes pas connectés ;  
tous renseignements au 02.37.25.95.23

L'ÉPI BEAUCERON Mairie Tél. 02 37 25 70 28 Directeur de publication Jean-Michel Plault Diffusion Mairie de Sours

Rédaction Commission Communication : Gérard Person, rapporteur, Jean-Michel Plault, Daniel Mercier, Typhaine Parmentier, Pascal Letartre, Valérie Behue, Sébastien Brault

Conception - Édition PUBLICITEL 7 rue de Fontenay 28110 Lucé Tél. 02 36 25 16 64

Reproduction même partielle interdite Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2019